

Compte rendu du Conseil Municipal du 02 mars 2022

Étaient présents : Mesdames et Messieurs C. DEROUET - J.C COQUIO - F. LAUTOUR - J.GUERIN - I. LANGLOIS - C. PELLERIN - V. BESNARD - N. BOUCHARD - S. POTTIER - P. LESELLIER - V. FOURRÉ - A. DURAND - C. LAFONT - Ph LETONDEUR - S.PICK (arrivée à 20h30)

Pouvoirs : S.PICK à C.DEROUET (pour le point 1)

Secrétaire de séance : Jacqueline GUERIN

Le Maire informe de l'ANNULATION du point 9 concernant l'adressage.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28/10/2022

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu.

1. Recrutement d'un second médecin et appel à un cabinet de recrutement

Le Maire informe qu'il a rencontré le 16 février dernier, avec les adjoints, l'actuel médecin Marion LE MONNIER et M. LAMBERT, de l'Association Pierre NOAL (association qui exploite des structures sanitaires, médico-sociales et de formation sur Bagnoles de l'Orne). Vu la charge de travail actuelle de Marion LE MONNIER, tous sont favorables au recrutement d'un second médecin à Lonlay.

Le Maire argumente avec des chiffres sur la désertification rurale, suite aux divers reportages télévisés (ex : « Cash Investigation : Biarritz : **22 médecins pour 10000 habitants contre 4 pour la Ferté-Macé**) et au « numéris clausus » imposés (nombre limité d'inscription aux études de médecine) depuis de nombreuses années, mais supprimés par le Gouvernement actuel.

De plus, il serait judicieux que le maillage du territoire par certaines professions (pharmaciens, notaires) soit aussi mis en place pour les médecins, pour éviter une fuite de ces derniers vers les grandes villes ou bien les territoires du Sud (Côte d'Azur).

Le Maire a également obtenu des infos de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) sur le CAIM (Contrat d'Aide à l'Installation d'un Médecin). Ainsi, 50000€ peuvent être versés à un médecin généraliste s'il s'installe en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale, dont Lonlay fait partie) + un bonus de 20% possible en fonction de d'autres critères de l'ARS (Agence Régionale de Santé). Cette aide, versée à condition d'un engagement sur 5 ans, existe depuis 2020... comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu aucune information plus tôt ! Le Maire remercie M. LAMBERT de toutes ces informations.

Quand certaines communes proposent de salarier un médecin, opération favorisée par le Conseil Départemental de l'Orne, le Maire propose, lui, de faire appel à un cabinet de recrutement pour un montant maximum de 20000€ HT.

Ainsi, le maire et les adjoints rencontreront prochainement 3 cabinets de recrutement.

Isabelle LANGLOIS fait remarquer qu'il serait intéressant d'avoir un dentiste également.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'affecter un budget « honoraires » pour le recrutement d'un second médecin à Lonlay pour une somme maximum de 20000€ HT.
- d'autoriser le Maire ou ses Adjoints à rencontrer les cabinets de recrutement et à signer toutes pièces relatives à ce dossier

2. Personnel : recrutement service technique

Le Maire informe du départ à la retraite de M. Rémi PELLERIN, fin 2022, salarié en tant qu'agent technique territorial principal de 1^{ère} classe de la commune.

Pour le remplacer, il convient donc :

- d'organiser le recrutement de la personne qui le remplacera avec diffusion du poste. L'annonce se fera via le site www.emploi-territorial.fr et au tableau d'affichage municipal.
- de créer un poste au Grade d'Adjoint Technique avec un temps de travail à temps complet.

L'échelon et les indices seront déterminés une fois le candidat retenu (différent s'il vient du privé ou du public). 3 candidatures ont déjà été reçues à ce jour.

NB : être pompier serait un plus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste au Grade d'Adjoint Technique avec un temps de travail à temps complet de 35h hebdomadaires.

3. Convention future boucherie / gaz

Le Maire informe que les futurs bouchers « O'boucher de Lonlay » demandent une autorisation de déposer 2 ou 3 bouteilles de gaz afin d'alimenter leur matériel professionnel ; ceci sur le terrain communal.

Il convient donc de passer une convention pour l'installation de gaz sur ce terrain communal (parcelle AC section 109).

Nb : il faudra bien attirer l'attention sur la responsabilité civile des propriétaires dans leur contrat d'assurance !

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer une convention avec « O Boucher de Lonlay » pour l'installation de gaz sur ce terrain communal (parcelle AC section 109).

4. Approbation des comptes administratifs 2021 et comptes de gestion du Comptable des : Commune – Station-service – Lotissements (Le Grand Jardin et St-Nicolas). Vote du budget primitif 2022 des : Commune – Station-service – Lotissements.

4. a) Approbation des comptes administratifs 2021 et des comptes de gestion du Trésorier - Affectation du résultat – Commune – 2 Lotissements – Station-Service

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs qui font ressortir les résultats suivants :

• COMMUNE

- Section de Fonctionnement

Dépenses : 599 198.55 € / Recettes : 1 036 288.80 €

- Section d'Investissement

Dépenses : 672 732.85 € / Recettes : 1 463 131.63 €

L'excédent de fonctionnement de l'année est de : 437 090.25 €.

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Compte tenu des restes à réaliser et de l'excédent reporté en 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- C/ 001 : **501 606.19 €**

- C/ 002 Excédent reporté de fonctionnement : **1 384 847.22 €**

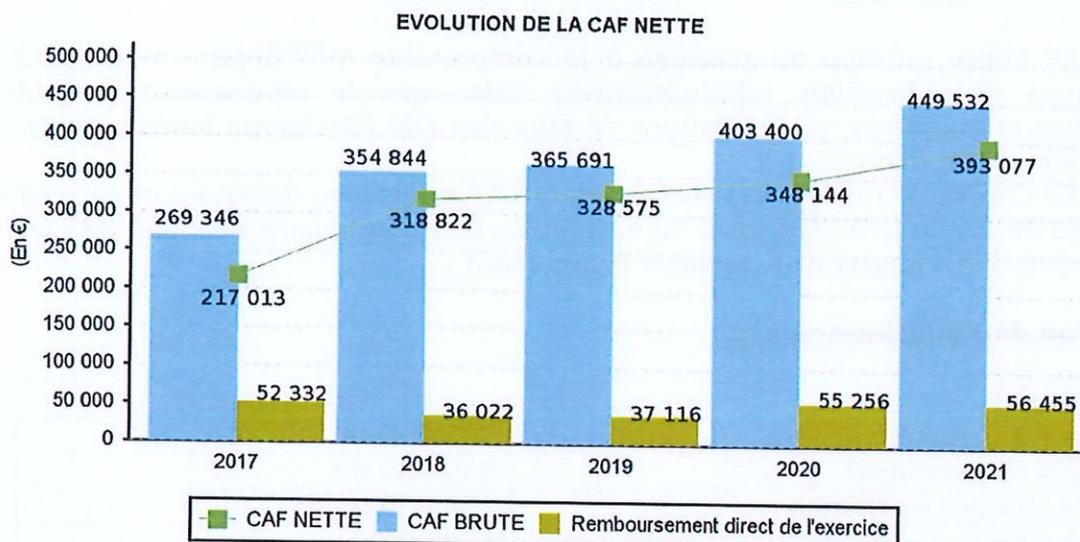
(montant disponible pour l'investissement).

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédit.

A son retour, le Maire commente les recettes des locations immobilières dont le gîte : 11263€.

Suite à la rencontre avec M. HENAFF, Trésorier Payeur Général de la Ferté Macé, il informe de la CAF (Capacité d'AutoFinancement) nette : 393077€ et de son évolution depuis 5 ans.



• **LOTISSEMENT LONLAY (Grand Jardin)**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 11 555.95 € / Recettes : 11 555.95 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 12 297.95 € / Recettes : 12 297.95 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats et le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

• **LOTISSEMENT ST-NICOLAS**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 12 539.01 € / Recettes : 12 539.01 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 12 539.01 € / Recettes : 0 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats et le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

• **STATION-SERVICE**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 659 344.19 € / Recettes : 671 003.64 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 19 353.50 € / Recettes : 6 049.00 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats et le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Le Conseil Municipal décide ensuite d'affecter le résultat de la façon suivante : report à nouveau **75 235.50 €** (montant disponible).

A son retour, le Maire commente les chiffres des ventes 2021. On retrouve le volume moyen des années passées : 2019 : 42619 L/mois ; 2020 : 39277L ; 2021 : 44107L.

4. b) Vote du budget primitif 2022 – Commune – 2 Lotissements - Station-service

- **COMMUNE**

Le Maire informe du passage à la comptabilité M57 depuis début 2022 et de quelques simplifications administratives telles que le mouvement possible entre comptes et chapitres, ce qui évitera de faire des DM (Décisions Modificatives) comme autrefois en fin d'année.

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 330 576.39 € pour la section de fonctionnement et 2 690 327.61 € pour la section d'investissement, répartis comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Charges à caractère général	301 300.00
Charges de personnel	230 350.00
Autres charges de gestion	158 839.61 *
Charges financières	17 000.00
Charges exceptionnelles	23 120.00 **
Atténuation de produits impôts & taxes	56 002.00
Virement à la section d'investissement	1 543 964.78

* Le compte 6541 « créances admises en non valeur » a été ajouté pour permettre à la commune d'annuler des pertes sur créances irrécouvrables (ex : factures impayées). Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de cette ligne budgétaire pour un montant de 2000€.

** Le compte 6815 « dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » a été ajouté Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer du compte de tiers est compromis. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de cette ligne budgétaire pour un montant de 6000€.

Recettes :

Excédent antérieur reporté	1 384 847.22
Atténuation de charges (personnel)	35 000.00
Produits des services	69 203.17
Impôts et taxes	407 341.00
Dotations et participations	313 483.00
Autres produits de gestion	117 000.00
Produits exceptionnels & financiers	3 702.00

Section d'investissement

Dépenses

Emprunts dettes & amortissemnt Subvent°	87 396.00
Immobilisations corporelles & incorporelles	295 864.44
Immobilisations en cours & opérations	1 094 528.16
Autres immobilisations	1 212 539.01

Recettes

Excédent d'investissement reporté	501 606.19
Virement de la section de fonctionnement	1 528 464.78
Dotations fonds divers	27 000.00
Subventions d'investissement	616 992.64
Emprunts dettes	500.00
Autres immobilisations financières	1 644.00
Amortissements des immobilisations	14 120.00

- **LOTISSEMENT LONLAY (Grand Jardin)**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 10 911.95 € pour la section de fonctionnement et 11 555.95 € pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement**Dépenses**

Variations des stocks	10 911.95
-----------------------	-----------

Recettes

Produits exceptionnels (intégration stock)	10 911.95
--	-----------

Section d'investissement**Dépenses**

Intégration stock	10 911.95
Remboursement avance / commune	644.00

Recettes

Sortie du stock des parcelles vendues	10 911.95
Excédent antérieur reporté	644.00

- **LOTISSEMENT ST NICOLAS**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 212 539.01 € pour la section de fonctionnement et 1 225 078.02 € pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement**Dépenses**

Achat matériel, équipement, travaux	1 200 000.00
Sortie du stock des parcelles vendues	12 539.01

Recettes

Produits exceptionnels (intégration stock)	1 212 539.01
--	--------------

Section d'investissement**Dépenses**

Intégration stock	1 212 539.01
Déficit reporté / stock initial	12 539.01

Recettes

Emprunts et dettes assimilées / Avance par la commune	1 212 539.01
Annulation stock initial	12 539.01

- **STATION-SERVICE :**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 763 589.00 € pour la section de fonctionnement et à 14 376.00 € pour la section d'investissement. Excédent de fonctionnement reporté de 75 235.50 €.

Section de fonctionnement :

Dépenses

Charges à caractère général	757 540.00
Opérations d'ordre	6 049.00

Recettes

Ventes de carburant	680 000.00
Amortissement	8 353.50
Résultat reporté	75 235.50

Section d'investissement

Dépenses

Immobilisations corporelles	6 022.50
Opérations d'ordre	8 353.50

Recettes

Opérations d'ordre	6 049.00
Excédent reporté	8 327.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, adopte les budgets tels qu'ils viennent d'être proposés.

5. Vote des taux d'imposition 2022

Le Maire informe que depuis 2021, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le Taux FTPB (Taxe Foncière Bâtie) du Département a été transféré aux communes.

Dans le budget primitif proposé ci-dessus, il n'est pas prévu de modifier les taux pour équilibrer le budget et donc décidé de conserver les taux de référence 2021, à savoir :

Foncier Bâti : **40.30%**

Foncier Non Bâti : **19.52 %**

Les taux ci-dessus sont adoptés à l'unanimité et portés au BP 2022.

6. Lotissement St-Nicolas : avant-projet SOGETI, permis d'aménager, dossiers de subvention (DETR, DSIL, Appel à Projets Département)

Le Maire informe du projet de travaux de voirie piétonne desservant le futur îlot d'habitat bocager depuis la Route de Tinchebray jusqu'au lotissement du Clos avec une option pour rejoindre le carrefour des Voies.

Lors de notre conseil de décembre 2020, nous avons déjà délibéré pour les demandes de subvention, mais sans déterminer les % exacts.

Le projet s'élève à 1.008.850€ HT soit 1.210.620€ TTC.

Fin janvier et mi-février, 3 dossiers de demandes de subvention ont été déposés :

2 auprès de l'ETAT :

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 302.655€, soit 30% demandés

- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 403.540€, soit 40% demandés

1 auprès du Département pour l'appel à projets du Département « revitalisation centre bourg » : 68.050€ uniquement pour la partie cheminement piéton, soit 6.8%

Soit 23.2% restant à la charge de la commune = 234.605€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture des crédits sur le budget 2022 et de valider les pourcentages et montants suivants : 30% DETR (302.655€), 40%DSIL (403.540€), 6.8 % (68.050€) Département.

7. Voirie : étude des devis

Le Maire informe que 2 devis ont été demandés pour nos chemins communaux ou routes, lieux-dits * :

Devis BRIONNE : 116 003.65€ HT soit € 139 204.38 TTC

Devis COURTEILLE : 114 528.40€ HT soit 137 394.48€ TTC

Nb : le plafond est de 120 000€ HT pour les marchés publics.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre le mieux-disant, soit COURTEILLE pour 114 528.40€ HT soit 137 394.48€ TTC.

** Grille Souris, Guerche Midi, Froidebise, Bistière, Chevallerie aux Lièvres, Massonnière, Guernelles, Choisel.*

8. Subventions Associations 2022

Après étude des demandes présentées par les associations, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2022 :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 1100€ (idem 2020 / 800€ en 2021)
 - Comité des fêtes : 1 800€ (idem 2020 / 800€ en 2021)
- Nb : le Maire remercie le Comité pour les belles illuminations de fin d'année et informe qu'il serait souhaitable de renouveler une partie de l'éclairage, comme en 2019, qui sera facturée à la Commune ; ce qui permettrait ainsi d'augmenter la capacité financière du Comité et d'apporter une aide à une autre animation (telle une course cycliste, si le Comité le souhaite).*
- ABI Section Tennis de table : 300€ (contre 500 ou 600€ les années passées)
 - Entente Sportive Lonlay / St Bômer : 722€ (19€ X 38 licenciés)
 - APE : 200€ (idem 2020 / 0€ en 2021).
 - Comice Agricole Cantonal : 200€ & d'arrondissement : 100€ (idem 2020 / 0€ en 2021)
 - ADMR : 150€ (idem 2021)
 - La truite domfrontaise : 150€ (idem 2021)
 - ACRN (Asso. Communale pour la Régulation des Nuisibles) : 550€
- NB : contre 250€ en 2021 en raison de l'évolution du nombre de queues de ragondins collectées (265) ! 2€ sont reversés aux piégeurs. Remerciements à Messieurs Henri LEMERCIER et Rémi LAUTOUR, les plus importants piégeurs (plus de 100 rats chacun). Merci pour nos agriculteurs.*
- Ligue de Normandie / cinéma Génériques : 600€.
- NB : 950€ demandés, 500€ en 2021.
- CCAS : 2500 € (réunion du CCAS à venir)

9. Adressage : dénomination des voies

Le Conseil Départemental, qui suit ce dossier, pense qu'il est préférable de reporter toute délibération car un rendez-vous est prévu demain 03 mars à Alençon pour finaliser le nom de voies.

Le Maire informe de nombreux problèmes rencontrés sur ce dossier (ex : avec les voies « Le Rocher » et « les Rochers », avec l'impasse Rue de Rouellé, etc...).

10. TE61 : étude énergétique des bâtiments (salle Ste-Thérèse et école)

Comme nous l'avons fait en été 2021 pour la salle polyvalente, le TE61 propose pour 500€ par bâtiment de faire un diagnostic énergétique, dans le cadre d'une mission CEP (Conseil en Energie Partagée), pour l'école et la salle Ste-Thérèse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser ce diagnostic énergétique avec TE61 et de signer la **convention** qui désignera un élu référent (Jean-Claude COQUIO), un référent administratif (les secrétaires) et un référent technique (Rémi PELLERIN).

Le Maire informe que d'autres bâtiments feront l'objet d'étude avec la CDC Domfront Tinchebray Interco dans le cadre de la mission CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique).

11. Compétence culture / médiathèque : durée reprise des amortissements de la CDC

Suite à la délibération prise en septembre 2020, dans le cadre du retour de la compétence culture pour la médiathèque, le mobilier et les subventions ont été amortis, en partie, par la CDC de Domfront Tinchebray Interco sur une cadence d'amortissement de 10 ans.

Il convient de poursuivre cet amortissement jusqu'en 2028.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre la cadence d'amortissement initial jusqu'en 2028.

12. Concours fleurissement 2021 – notification bons d'achats

Suite au concours des maisons fleuries 2021, les bons d'achats, d'un montant total de 700 €, obtenus par les participants, sont valables jusqu'au 30 juin 2022, chez les commerçants de Lonlay L'Abbaye suivants :

La charcuterie « Le grenier à sel » / la supérette « Rapid Market » / le restaurant « le relais de l'abbaye » / la boulangerie-bar du moulin / le salon de coiffure « Lon'lay Cheveux ».

Pascale LESELLIER, propriétaire du Château de la Bière, souhaite également faire partie de cette liste de commerçants acceptant les bons d'achats.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer un budget de 700€ pour ce concours et accepte la participation du Château de la Bière.

13. Questions diverses

Le Maire informe des divers sujets :

- Comme délibéré en octobre 2021, la commune a racheté les murs de la pharmacie. La vente a été signée le 1^{er} mars. Il convient donc maintenant de poursuivre le bail commercial initial de M. OURY avec un loyer de 750€/mois.
- courrier reçu de M. BIDARD au sujet du portail du cimetière St-Michel. Il n'est pas prévu au budget la réfection du portail.
- Travaux divers en cours : maisons en location (rue Chancerot, rue St-Michel, ...), nettoyage de la cuve de gazole
- Rencontre fin février avec Idris LEROYER, chargé de mission CRTE (Contrat de relance et de Transition Ecologique) de la CDC, qui va nous aider pour les projets en centre bourg (parking salle des fêtes et city-stade / skate park)
- Elections présidentielles les 10 et 24 avril. La commission de révision de la liste électorale se réunira entre le 17 et le 20 mars.

Isabelle LANGLOIS demande s'il est prévu des travaux sur le parking de la salle des fêtes car il y a des clous qui dépassent sur les emplacements de parking, etc... Les employés communaux feront le maximum pour y remédier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

